

Hiver 2022

**Responsable : Anne Klein**

### Objectifs

Ce séminaire vise à réfléchir aux responsabilités de l'archiviste telles qu'elles sont interrogées par les pratiques archivistiques non traditionnelles. Il s'agira de comprendre le lien que l'archivistique entretient au droit et à la normativité; d'explorer les pratiques et les archives qui ne relèvent pas d'un cadre légal, mais de préoccupations d'ordre éthique et politique; d'appréhender les outils permettant de développer un point de vue critique sur la conception dominante de l'archivistique.

### Contenu

L'archivistique est généralement pensée comme un ensemble de réglementations, de pratiques ou de notions s'étant développées, notamment en regard du droit, de manière linéaire depuis de la naissance de l'écriture jusqu'aux sociétés actuelles désignées comme « postmodernes » ou « postcoloniales ». Pensée dans et pour le nord global, l'archivistique est, depuis les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, l'objet d'une définition qui se veut universelle : elle est l'activité qui prend en charge les documents produits par des personnes physiques ou morales dans le cadre de leurs activités. Dès lors, les archives semblent être partout les mêmes types d'ensembles documentaires, constitués par les mêmes pratiques, pour les mêmes finalités. Dans ce contexte, l'archiviste est envisagé comme un des acteurs centraux de la constitution de la mémoire collective.

Cependant, depuis une dizaine d'années ce modèle est remis en question par le développement d'approches archivistiques qui envisagent les archives comme des constructions représentant la société du point de vue des dominants. À partir de ces propositions, de nouveaux courants voient le jour et développent des réflexions relatives, entre autres, aux *Community archives*, au caractère affectif des archives ou encore, à la décolonisation des archives. Ces réflexions ouvrent la discipline à des pratiques alternatives, semi- ou non-professionnelles, qui réfutent la position centrale de l'archiviste professionnel et de l'institution archivistique dans la constitution de la mémoire collective en posant la question de la responsabilité éthique, juridique et politique des pratiques de mise en archives.

L'examen de ces réflexions et des pratiques qui leur sont liées aboutira à la mise en regard des enjeux éthiques et politiques qui les sous-tendent, d'une part, et des enjeux juridiques et de la position axiologique de l'archiviste dans la conception dominante, d'autre part.

### Fonctionnement

Le séminaire se déroulera en deux temps : une première séquence sera dédiée à l'établissement du cadre de réflexion sous formes de conférences et de discussions en

atelier; la seconde séquence sera consacrée à la préparation du travail de session ponctuée de rencontres individuelles et en classe.

## Évaluation

Participation en classe 25%

Exposé oral (fin de session) 25%

Travail de fin de session 50%

## Bibliographie

La bibliographie détaillée sera fournie au début du cours.

Politique d'évaluation des études

Politique d'évaluation du français

Politique sur le plagiat